

Nombre de conseillers : en exercice : 10 présents : 7 votants : 8 (dont 1 procuration) Date de la convocation : 24/01/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un janvier à 20 h 30 Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire Présents : Mme Françoise PELISSIER, MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY, Thierry CHARBONNIER, Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER Absents : Angélique LAROQUE, Raymond SIBILLE (excusé), Nathalie THOMAS (excusée – a donné pouvoir à Cédric BOYER) Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER
---	---

◆ Le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 13/12/2024. Aucune observation.

Accord du conseil municipal pour approuver le PV.

(7 présents - 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆ **DECISIONS DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°1-2025 (du 15/01/2025) : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de la voirie communale 2024 desservant Fourges, Générargues, Heumes, voie communale entre Fourges et Heumes, voie communale entre Heumes et limite d'Anzat

Entreprise **SAE CHEVALIER (43100 BRIOUDE)** :

Montant initial du marché HT	Montant des travaux supplémentaires HT	Nouveau montant du marché HT
148 658 €	16 000 €	164 658 €

[illegible]

Délibération n° 01-2025

OBJET : Voirie communale 2025 : demande de subvention à l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025

Après avoir décidé des travaux à réaliser en 2025 et conformément aux modalités de la DETR, le Conseil Municipal approuve le dossier présenté pour l'année 2025 :

GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Voie communale desservant Pradet et Maillargues

pour un montant total de 88 900 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

◆ **DEPENSES :** 88 900 € HT

Dont	- Travaux	82 420,00 € HT
	- Maîtrise d'œuvre (Cabinet GEOVAL)	5 000,00 € HT
	- Frais d'appel d'offre + plateforme dématérialisation	1 480,00 € HT

◆ **RECETTES :** 88 900 € HT

Dont	- DETR 2025 (Etat) (30 % du HT)	26 670,00 €
	- Financement propre	62 230,00 €

Le Conseil Municipal :

- sollicite la subvention de la DETR 2025 (Etat)
- décide d'inscrire au prochain budget les sommes correspondantes
- charge le maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GEOVAL pour un montant de 5 000 € HT
- autorise le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2025 après notification de l'accord de subvention de l'Etat
- charge le maire de signer tous documents nécessaires pour la bonne réalisation du projet

(7 présents – 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

[illegible]

(7 présents – 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆ ◆

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme du 04 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 10 décembre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;
Le Conseil municipal :

- mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé ;
- s'engage à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ;
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

(7 présents – 8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



➤ Devis :

- Société Manufacture des drapeaux UNIC pour changer l'ancien drapeau de cérémonie qui a bien vécu : 765,97 € HT. Accord (8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)
 - DESAUTEL : Remplacement de 16 extincteurs + maintenance 2025 : 1 506,36 € HT. Accord (8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)
 - Auvergne Assistance Technique : remplacement ordinateur mairie : 1 215 € HT / installation d'un système de sauvegarde NAS : 1 050 € HT. Accord (8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) Possibilité de demander le Fonds de concours de l'API à hauteur de 50 %
 - PanneauPocket : application mobile permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune. Coût adhésion : 130 € TTC/an. Accord (8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION). Demander une démonstration
- Agglo Pays d'Issoire : plusieurs réunions publiques sont organisées sur le territoire de l'API concernant le SCot-AEC (Schéma de Cohérence Territorial, Air Climat et Energie). Sur notre secteur, c'est le 10 février 2025 à 18h30 à la salle polyvalente d'Ardes
- Le Maire donne lecture du bilan d'intervention de la gendarmerie 2025 sur notre commune
- Acheter un cadenas pour le puits de Maillargues
- Combler les trous sur le chemin de Chamberrat
- Des chemins d'exploitation vers La Brugière, qui ont été réparés en 2024, ont été abîmés par les camions d'une entreprise qui transporte le bois. Christian Lassaigne se charge de contacter l'entreprise en vue d'une réparation à leur charge

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 23h00.

La Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER